

338

949

LES
IMPIETEZ
SANGLAN TES
D V
PRINCE
D E
CONDE.

[51. 1649]

1685

Rare

397

250

LES
IMPRETS
ANALYSES
PRINCE
GONDE

LES IMPIETEZ SANGLANTES

DV PRINCE DE CONDE'. 961

IL est fort aysé de se rendre esgal à vn Prince sous qui jamais les vices ne furent sans punition, ny les vertus sans recompenses? Si vn Dieu gouvernoit luy mesme que feroit il d'auantage si non, d'assurer le repos, les biens, l'honneur & la vie des peuples de son Empire? Et d'y mettre toutes choses dans vn estat si merueilleux, que celuy qui ne feroit pas ses principales delices de la veuë d'un si bon Maistre, seroit indigne de viure vn momēt sur terre. On ne dira de vous, ce que l'on disoit d'un bon Prince, *grand Prince tous vos subiects vous louëe grandement, ils disent que leur Prince leur est enuoyé de Dieu, que ce regne est si iuste, & si doux qu'il s'emble que soit l'Encien gouvernement de cette Republique ou les bonnes actions estoient viles & honorables à ceux qui les auoient faites, Vous estes bien esloigné de ses louanges, bien au contraire au lieu d'exciter la ieunesse à vn amour de la Vertu vous les animez à vne desloyauté, & les ieune gens biens nays perdent entierement leur reputation avec vous.*

Iamais Princes François a il entrepris le party d'un Tygre & estranger, eux mesme le deuroiēt donner en proye au peuple pour en faire Iustice exemplaire & se venger sur vn impie pareil a luy.

Les liberalitez auares qu'ont fait autrefois

A ij

quelques mauuais Princes estoient semblables à vous, ils semoient adroictement des zizanies, des discordes, & des differends, pous faire soufleuer leurs Prouinces ? & feignant les vouloir mettre dans la tranquillité, ralumoient le feu d'auantage esperant tirer de grands Thresors, par la diligence des tyrans qui faisoient des leuées de deniers sur les peuples de ses pauures Prouinces. Il arriue que ceux de qui ces tyrans s'estoient seruis, touchés du feu Celeste, declarerent en plain Conseil que leurs princes estoient les seuls ennemis, lesquels on tenoit pour deffenseurs des innocens; tout fut reconnu par ces bons Tures conuertis, ils furent aduertis par leurs amis secrets, mais les peuples y donnerent bon ordre, ils prirent & se saisirent de leur armée, tuerent les officiers qui se rebelloient cōtre eux, s'emparent de ces mauuais Princes, par vn coup du Ciel, celuy qui estoit leur ennemy visible & du party contraire: lequel estoit endormy en la mesme Tente ou estoient ceux-cy. L'armée scachant le subiet, de leurs miseres, encores tous esmeüs, alloient en ioye escorter leurs Princes & ennemis, en la capitale ville du Royaume, y estāt arriuez à la pointe du iour le peuple vouloit se saisir d'eux pour en faire vn cruel chastiment. Mais comme il aymoyent leur ieune Roy tendrement ils eurent quelque sorte de respect, le voyant venir a eux & entre les bras de sa mere Regente, contre laquelle ils crioient retirez vous, nous ne cognoissons que nostre Roy, vous auez consenty, pour
ruynar

844
953

5

ruiner son Estat, les Senateurs arriuoient comme le peuple vouloit arrache le Roy d'être les bras de sa mere disant *elle est du party des ennemis du Roy elle est digne de mort*, le Cōseil ayant adoucy cette tempeste, firent en sorte que les prisonniers seroient mis au Palais & gardez par les bourgeois, le peuple dit qu'il vouloit que les principaux en fussent responsable, ce qui fut arresté. Les deux armées se rallierēt comme ils estoient auparauant le desseing de ses mal-heureux Princes, que l'auarice & la brutalité auoiēt esblouys. Comme le peuple eut vent que certains Senateurs cherchoiēt tous moyens pour sauuer les prisonniers, ceux qui furent assez malheureux pour estres descouuerts, furent pris vne nuit. Le peuple se fit ouurir la porte de la Ville, si adroictement, que la Reyne ny les Senateurs n'eurent aduertis qu'au matin, ils auoient des-là coupez a demy les mēbres de ces pauures corps. Et ils remuoient les levres, & les yeux trancy de douleurs, comme ce peuple enragé les faisoient trefner deuant la maison de Ville, pour affin que la Reyne les vit mourir, & s'itost qu'ils y furent la Reyne en fut aduertye, touchée de compassion les voulut voir par vne fenestre, & les ayant veus, cōme elle les croyoit mors, elle fit dire qu'on les fit enterrer: le peuple respondit *non non le feu les consommera*, dès que les seditieux eurent proferé ces mots, ils ietterent ces corps mourans au feu; aussitost qu'ils y furent crioient & gémissoient si haut que la Reyne & quelques Princesses s'en es-

vanouyrent, & mesme les plus cruels en eurent pitié. La Reyne estant reuenue l'aissa aller de sa bouche quelques menaces, qui fut reportée à ce peuple cruel, allèrent à l'instant au Palais, ou les Gards furent contraincts de leur mettre entre les mains ces pauures Princes, & sans Arrest de mort, ny condamnation de Iustice, conduits au suplice, (chose estrange Princes impitoyable) que ny la qualité de Prince d'un sang Royal. ny l'autorité & la presence du Roy mesme n'a sceu empescher ce spectacle. La Reyne se sauue, le peuple se falsi du Roy, les Senateurs s'enfuyent de tous costez, les Princesses se deguissent. On reconnoist la Reyne en habit deguissé; on la remenne aupres du Roy son fils, deuant lesquels on presente ces criminels pour leur demander pardon, le Roy prie son peuple de leurs pardonner, ils luy refuse. La Reine se iette à jenux deuant eux, leur demande pardon pour eux, ils n'en font rien. Elle se iette au col d'un de ces Princes: ils le tuë entre ses bras, ils remennent les autres au suplice & encouchent sur l'eschafauls deux qu'ils font mourir comme les Senateurs, vn qu'ils treinent par la Ville apres l'auoir ademy escorché, le faisant mourir a force de coups ce barres, l'autre qu'ils couperent en quatre commençant par les iambes. les cuisses, le ventre & l'estomach; puis la bras & la testes. Non content les ietterent en vn feu ou la foulle estoit si grâde à apporter du bois pour les cōsommer, que l'auteur de l'histoire remarque qu'il

fut brulé 4200. cordes de bois en 36. iours; car
le Roi & la Reine furent 40. iourlogez au Pa-
lais, pour la fumée qui estoit en la place de Ville.

Pauvre France tu as bien plus de subiect d'e-
stre cruelle que ce peuple, tu as plus qu'asouui l'a-
uarice de ce Prince. Tu en as voulu à son ennemi,
& pour le deffendre, ils ont dressé le feu & le fer
contre toy, les vierges violees, les vols. Les
meurtres, les brulements & mesme les sacrileges
& les iniures faites à Dieu par le consentement
d'un Prince, & d'une personne interressée, par le
vouloir d'un infamme vassal, lequel vouloit en-
uahir le Sceptre & la Couronne, si la France eut
esté aussi lasche & despravee, que les Princes affe-
ctionnez à son parti & abandonner celui Roi, de
qui ilstiennent les biens & l'honneur & la vie.

Prince qui as presté l'aureille aux impies de-
sirs de cet abominable, songe maintenant a ton
salut, ouy Prince de Condé, resouviens toy donc
de la temerité avec laquelle tu as embrassé l'affai-
re d'un impie, tu as exposé ton corps & ton ame
pour la deffence d'une cause la plus iniuste que
iamais homme ayt veu ny attendu sur la terre. La
France deuroit elle iamais souffrir de ces bar-
bares? ces lous cruels! ces Tyrans du Prince
cruel herode qui fit occir tant & tant d'innocens.
Ne son-ce pas innocens qui demande vengeance
deuant le sacré Tribunal de Iustice. Chastillon a
senty le rude effort des armes iuste. Que la France
auroit esté heureuse, si un Prince pareille à toy?

236
 qui eust embrassé le iuste party de ces aymables
 Citoyens, & exposé ton corps, respendu ton sang
 pour la deffence de Iesus Christ ! Ce Dieu immaculé,
 n'est il pas celuy contre qui tu as présenté
 ton glaiue. Les Saincts Sacrements foulez aux
 pieds, les vierges violées, les femmes enceintes
 escarteles, leur fruiet consommé, & tant d'au-
 tres sacrileges que tu as bien voulu souffrir. Aussi
 nous chanterons avec le Prophete Royal. O! Sei-
 gneur conduisez nous en vostre Iustice, à cause de nos
 ennemis, & dressez nos voyes deuant vous. Car il n'y
 a point de droicture en leur bouches: le dedans d'eux est
 malice, leur gosier comme vn sepulchre ouuert, ils flat-
 te de leur langue. c'est à bon droict que Les gens
 ont bruy & les Prouinces se sont esmeus: le Seigneur a
 esleu sa voix, & la terre en a esté esmeue. Le Seigneur
 des batailles est des nostres: le Dieu de Jacob nous est vne
 protection. Ne lon-ce pas des genereuses remar-
 ques pour contenter l'auarice, d'un Prince impi-
 toiable, ne craignez vous point que le Dieu des
 armées ne vous abatte de son bras tout puissant &
 qu'il ne vous despossede d'une principauté que
 vous tenez si indignement, vous croyez vous
 appuyer par ces Lions rugifans, ces Tygres, ces
 Leopars & ces Pantheres. Quoy apres auoit ves-
 cu dans les delices du monde, en qualité d'un
 Prince legitime, & apres auoir passé sous les ca-
 price d'un pereauare, à qui la France a tant fait
 de grace, qui sans elle n'osoit dire parole qui re-
 sentit la liberté, & qui estoit esclau de ceux avec
 qui

9
qui vous estes semblables, ie suis biē assureé qu'il
n'y a homme sur la terre qu'il ne vous connoisse
par vos cruantez & vos barbaries & mesme
qui vous abhorre. Qui seroit l'homme encencé
vous voyant tout sanglant du sang des Vierges,
& des innocens? qui n'apprehenderoit vostre pre-
sence, & plus que celle d'un boureau qui n'occis
que les coupables.

Je vois prince cruel que tu me dis que ton ge-
nie, ny ton zelle na iamais esté à faire du bien,
N'est il pas vray que tu te dis capitaine des ravis-
seurs de pucelles, que tu dis qu'Herlac est ton
lieutenant & Roclore ton enseigne. Cette ensei-
gne n'est elle pas peinte du sang des innocés que
tu as fait mourir par ta cruauté & barbarie. N'est
il pas vray que tes entretiens ordinaires sont de
parler des viols & meurtres, que tu appelle galan-
terie & diuertissement, ô! quel diuertissement
impie d'ouurir le ventre d'un homme, & apres la
femme forcé? luy enfermer toute viue la teste
dedans pour luy faire rendre l'ame dans le ventre
de son pauvre mary, l'ayant lié & serree pour ce
faire, si trois pauvres innocens a qui Dieu donna
l'industrie de la deslier & sauuer au moins la vie à
leur mere, est il possibles grand Dieu que cette a-
ction plus que demoniacle demeure impunie,
mais ces la moindre d'entre les autres, Herlac ce
paricide cet impie desloyal apres auoir perdu tou-
te vne campagne par malice, brusler les villages, il
s'aduisa de faire fommer le Gentilhomme d'un

228 958
 Chasteau, & luy demander s'il vouloit donner
 50000. liures qu'il ne luy seroit fait aucun degast
 sur ses biens, ny a son village: le Gentilhomme
 accorda certe demande; dit qu'il enuoya querir
 l'argent. Il enuoya six Caualliers a qui le Gentil-
 homme conta la somme, puis avec grande ciuili-
 té les conuia de prendre vn disné avec luy, lequel
 fut splandide. Comme ses caualliers virent que sa
 femme & sa niepce se presentoient pour seruir à
 table, ils ne le vouloient permettre, mais ce doux
 Gentilhomme par ses grandes ciuilitéz les obliga
 de souffrir que ses beautez leurs rendit ce seruice,
 en fin ayant disné, ces Caualliers ravis furent faire
 compliment à ces Nimphes, prenant congé aus-
 si de ce Gentilhomme: & s'en allant vers Herlac
 & luy donnerent ce qu'il auoit demandé, vou-
 lut sçauoir comme on les auoit traictez, ils luy
 dirent que quand ils auroient esté Princes, qu'ils
 ne se pouuoit faire plus. Herlac demeura passioné
 de seruir ce Gentilhomme? Mais quand il ouyt
 dire que sa femme & sa niepce auoient seruis à ta-
 ble & que c'estoit les plus belles creatures du mô-
 de. Luy ascumant de la bouche, tout enfurie? fit
 mōter a cheual avec luy 40. Maistres, & s'en alla
 droit au Chasteau, estans arriuez au pont, on les
 fit demeurer pour sçauoir ce qu'il vouloiēt, c'est
 Herlac: le Gentilhomme luy demande ce qu'il
 vouloit, fit responce qu'il luy demendoit sa niép-
 ce & qu'il fit baisser le pont, il luy respondit qu'il
 n'en feroit rien qu'il y perirot plustost. Herlac

voulut faire effort, mais il fut contrainct de se re- 959
tirer avec dix de ses maistres qui luy estoient re-
stez, le lendemain venu il y retourna avec 60. de
ces plus cruels Caualliers, mais il les vit bientost
estendus sur la place, enfin il y fit venir lamoitié
de son armée avec laquelle il forcit ce Chasteau,
y estant entré prit le Gentilhomme sa femme &
sa niepce, puis fit lier en vn fauteuil ce Gentilhō-
me & forcit sa femme deuant luy & l'enuoia à ses
gens ou elle fut 4. heures sans auoir relache avec
ces tygres. Il prit la niepce & la viola avec tant de
violence que ceux même qui la tenoient en pleu-
roient; & quand il en fut rufasié il l'enuoya de
même que la tente, puis se fit apporter a manger
& se soulla. Il luy prit enuie de faire venir la cet-
te pauvre fille & la faire despouiller nuë, apres l'a-
uoir contempee, vouloit que son oncle eut affai-
re a elle, n'ayant ceu en venir about & que Gen-
tilhomme ne vouloit pas, fit tuer sa femme & sa
niepce; puis le fit pendre sur la porte du Chasteau
qu'il auoit fait piller, & puis s'en alla. O! cruel
inhumain, plus babare que les Turcs, plus l'vxu-
rieux que Domitian; plus impies & desloyal que
les demons. Toy Prince de Condé qui scauoit
cette sanglante tragedie sans en destourner l'issuë
ne crois tu pas en estres resposables? voy-tu! ce
Dieu d'amour prest à l'ancer ses foudres, sur ta
mal'heureuse teste: A vne lieu de ton Camp, tu
fais des sacrileges: passant par vne Eglise ou vn
Prestre celebroit la saincte Messe, tu voids vn ty-

gre luy couper la teste, comme il fait l'effeuuation
de l'Hostie sacré qui demoura long temps suspen-
du sur l'Autel. Il faudroit vn tome entiere pour
re presenter tes impietez? pourquoy Seigneur, la
terre ne s'ouure elle pour engloutir ce Prince de-
moniacle, ce barbare infame. Il se repend cet a-
bominable entre toutes les Vierges qu'il a violée,
de 15. ou 16. Religieuse qu'il a perdue l'une apres
l'autre; sans vouloir permettre à vne qui se fauuoit
de quitter le saint Ciboire quelle tenoit entre ses
bras & là violée. Je n'ose qu'a demy dire les sacri-
leges que tu fais tous les iours. Sur le commen-
cement du mois d'Auril, n'a il pas fait couper
la teste a vn Curé & la fit mettre sur le clocher vn
Calice d'un costé & vn benistier de l'autre. N'a il
pas fait couper les oreilles a deux bōs Religieux
apres les faire fricasser & leur faire menger. N'a il
pas fait lier vn Prestre & vne Religieuse tous
nuds ventre a ventre, apres l'auoir violée. N'a il
pas fait ouurir le ventre a des femmes en ceintes,
& mesmes à filles qu'il n'auoient eue que par for-
ce l'honneur, iusques a des filles de dix ans qu'il
a forcee par sa brutalité inouye. Que la France &
ses peuples prie le tout Puissant qu'il la deliure de
cet impie, qui peut estre attiré sur elle tant de
maladictions a cause qu'elle l'a portée en son ven-
tre, ou elle voudroit l'auoir estouffé.